



Ressources du Nord Inc.

Réponses aux questions fréquemment posées

Projet de graphite du lac Carheil | août 2026

1. OÙ EXACTEMENT LA MINE SERA-T-ELLE SITUÉE?

Le projet de graphite du lac Carheil est situé à environ 25 km au sud de Fermont, immédiatement à l'ouest du lac Carheil et à l'est de la route 389. L'accès au site est prévu par un nouveau chemin d'accès d'environ 9,8 km de longueur, relié au nouveau tronçon de la route 389 qui traversera le secteur des claims du projet une fois sa construction complétée (fin prévue en 2028). L'équipe du projet poursuit la phase de conception et réalise les études environnementales et techniques requises. Lors des prochaines rencontres publiques, des cartes détaillées seront présentées afin de localiser le site minier proposé, les infrastructures, les chemins d'accès et les autres composantes clés du projet.

2. LES CHALETS AUTOUR DU LAC CARHEIL SERONT-ILS AFFECTÉS PAR LE PROJET?

La compréhension des effets potentiels sur les chalets et les activités récréatives constitue une priorité pour l'équipe du projet. Des études sont en cours afin d'évaluer les impacts potentiels et toute information concernant les effets prévisibles pour les propriétaires de chalets sera communiquée dès qu'elle sera disponible. Le chalet le plus près est situé à environ 1,5 km du chemin d'accès au projet.

3. EST-CE QUE LES PROPRIÉTAIRES DE CHALET POURRAIENT ÊTRE EXPROPRIÉS?

Aucune décision n'a été prise concernant les propriétés du secteur. Le projet est actuellement à une étape préliminaire d'analyse et d'évaluation des impacts potentiels. L'équipe projet reconnaît qu'il s'agit d'une préoccupation importante pour les propriétaires de chalets et s'engage à fournir une information claire sur les besoins ainsi que sur les implications possibles pour les propriétaires à mesure que la planification progressera. Nous invitons tout propriétaire de chalet à communiquer avec nous afin de discuter de l'emplacement de son chalet et de sa proximité avec les principales infrastructures du projet. Par ailleurs, le chemin d'accès principal au projet sera entretenu à l'année, ce qui pourrait améliorer l'accessibilité du secteur et faciliter et sécuriser les déplacements pour les utilisateurs du territoire. Nous travaillerons également en étroite collaboration avec les autorités locales sur ce sujet.

4. EST-CE QUE L'ACCÈS AU LAC CARHEIL ET AUX SECTEURS ENVIRONNANTS SERA MAINTENU?

Le maintien de l'accès au territoire constitue un élément important de la planification du projet. L'équipe évalue actuellement l'utilisation et l'accès au territoire et veillera à communiquer toute modification qui pourrait être requise advenant la poursuite du projet. Comme mentionné précédemment, le chemin d'accès principal au projet (à partir du nouveau tracé de la route 389) sera entretenu toute l'année et pourrait améliorer l'accès des utilisateurs du territoire.

5. COMMENT LE PROJET PROTÉGERA-T-IL LE LAC CARHEIL, LES COURS D'EAU ET L'ENVIRONNEMENT?

La protection de l'environnement est l'une des principales préoccupations exprimées par la communauté et constitue également une priorité pour l'équipe projet. Des études de référence environnementale complètes sont en cours de réalisation cette année et tout projet éventuel serait assujéti à des processus d'évaluation environnementale ainsi qu'à des exigences de suivi visant à protéger la qualité de l'eau, la faune et les habitats naturels. Le projet privilégie une conception basée sur la gestion des résidus miniers secs : les stériles de mine et les résidus de traitement seraient entreposés dans une installation de stockage à sec conçue pour réduire au minimum les impacts à long terme sur les cours d'eau à proximité du projet. Cette approche est reconnue comme une bonne pratique de l'industrie.

6. QUELLES MESURES SERONT MISES EN PLACE POUR CONTRÔLER LA POUSSIÈRE ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'AIR?

La qualité de l'air et la gestion des poussières sont des préoccupations importantes soulevées par les résidents. Si le projet va de l'avant, des mesures d'atténuation ainsi que des programmes de suivi seraient mis en œuvre afin de limiter les émissions de poussière et de contribuer à la protection de la santé et du bien-être des résidents et des utilisateurs du territoire.

7. LE PROJET CRÉERA-T-IL DES EMPLOIS POUR LES RÉSIDENTS DE LA RÉGION?

Le projet devrait créer environ 140 emplois au début de l'exploitation et atteindre jusqu'à 180 emplois à temps plein au cours de sa durée de vie. Une évaluation détaillée des emplois liés à la construction sera réalisée lors de la prochaine phase d'étude, mais le nombre d'emplois en période de pointe durant la construction pourrait être de deux à trois fois supérieur au nombre d'emplois en exploitation. Ressources du Nord reconnaît l'intérêt marqué de la population pour les possibilités d'emploi local et entend fournir davantage d'information sur les besoins de main-d'œuvre et les occasions d'emploi à mesure que la planification progressera.

8. LE PROJET FERA-T-IL APPEL À UNE MAIN-D'ŒUVRE EN FORMULE NAVETTAGE (« FLY-IN/FLY-OUT »)?

Les membres de la communauté ont clairement indiqué que le modèle d'embauche de la main-d'œuvre constitue un enjeu important. L'entreprise est à l'écoute de ces préoccupations et fournira davantage d'information concernant la planification des effectifs, les stratégies de recrutement et les possibilités offertes aux travailleurs locaux et régionaux à mesure que le projet avancera. Notre intention est de développer une mine à long terme et de créer des emplois pour des personnes souhaitant résider dans la région. Compte tenu du nombre d'emplois prévus en exploitation (entre 140 et 180), il est envisagé que les employés puissent habiter dans les villes du secteur.

9. QUELS BÉNÉFICES LE PROJET APPORTERA-T-IL À FERMONT?

Les retombées potentielles comprennent des possibilités d'emploi, des occasions d'affaires pour les fournisseurs locaux ainsi qu'une activité économique accrue dans la région. À mesure que le projet évoluera, l'entreprise poursuivra ses échanges avec les parties prenantes locales, les établissements de formation et les partenaires communautaires afin de maximiser les retombées positives liées aux emplois créés par le projet. Un autre avantage potentiel pour la communauté réside dans la diversification des ressources minérales exploitées, au-delà du minerai de fer.

10. COMMENT LES RÉSIDENTS POURRONT-ILS RESTER INFORMÉS ET FAIRE PART DE LEURS COMMENTAIRES?

La participation de la communauté constitue un élément essentiel du processus de développement du projet. Les résidents pourront participer par l'entremise de séances d'information publiques, de mises à jour sur le projet, d'infolettres et d'autres moyens de communication. L'entreprise s'engage à maintenir des occasions de dialogue, de rétroaction et d'échange tout au long du processus. Nous prévoyons également embaucher une ressource locale en 2027 et collaborons déjà avec différents partenaires québécois dans les domaines environnemental, social et technique.

11. Y AURA-T-IL DES OCCASIONS DE CONSULTATION PUBLIQUE AVANT QUE DES DÉCISIONS SOIENT PRISES?

Oui. Les membres de la communauté ont exprimé le souhait d'être informés et consultés tout au long du développement du projet. Des séances d'information publique et d'autres activités de participation sont prévues afin de présenter l'information disponible, répondre aux questions et recueillir les commentaires des résidents et des utilisateurs du territoire.